

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **16/11/2021**

Date d'affichage : **16/11/2021**

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre** à **18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Audrey TROIN à Margaret LOVERA / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

L'article L 2224-17-1 du code général des collectivités territoriales dispose que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente, respectivement, au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Dans ce cadre, le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au maire de chaque

N° 2021/108

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2020

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le **8 DEC. 2021**

ID : 083-218300424-20211122-DCM2021_108-DE

BERRET
EXTRAIT
N° 2021/1414

CM du 22/11/2021

N° 2021/108

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ (CCGST) : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS 2020

commune membre, un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, rapport qui fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez (CCGST) est présenté au conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal :

PREND ACTE du rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets de la communauté de communes du golfe de Saint-Tropez, adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 29 septembre 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Marc Etienne LANSADÉ

